

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Santé et sécurité au travail – Attentes

Observations d'ordre général sur l'intégration de la santé et de la sécurité au programme

Dans les cours de sciences familiales, le personnel enseignant devra s'assurer que les normes et les règles de sécurité sont suivies lorsque les élèves prennent part à des activités pratiques. Il importe de sensibiliser les élèves aux dangers pour la santé et la sécurité que comportent leurs activités (y compris les activités réalisées dans le cadre des programmes d'expérience de travail et d'éducation coopérative) et de leur enseigner comment utiliser l'équipement de sécurité comme les extincteurs. Les écoles doivent fournir des instructions sur la santé et la sécurité aux élèves qui participent aux programmes d'expérience de travail et d'éducation coopérative. Les employeurs devraient quant à eux fournir une formation en santé et sécurité directement liée au lieu de travail dans le cadre du plan d'apprentissage de l'employé.

11^e année

Rôle parental, 11^e année, cours ouvert (HPC30)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	CHAPITRE	SECTION ET PAGE
	Risques biologiques et chimiques	Section I <i>optionnelle</i> : p. 39 à 41

Interaction avec les enfants, 11^e année, cours précollégial (HPW3C)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	CHAPITRE	SECTION ET PAGE
Défis sociaux <i>Attentes et soutien de la société</i> AS : L'élève explique ce à quoi les parents s'attendent de la part des personnes qui ont la charge de leurs enfants (p. ex., assurer la sécurité physique et le bien-être émotionnel de l'enfant; décrire les connaissances et les habiletés spéciales acquises en travaillant avec des enfants en milieu scolaire ou communautaire.	Risques biologiques et Chimiques	Section I <i>optionnelle</i> : p. 29 à 38

Gestion des ressources personnelles et familiales, 11^e année, cours précollégial (HIR3C)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	CHAPITRE	SECTION ET PAGE
<p>Structures sociales <i>Droits et responsabilités dans le milieu de travail</i> AS : L'élève énumère certains droits et responsabilités des employeurs et des employés; identifie les facteurs qui contribuent à la santé et à la sécurité au travail; identifie les lois qui traitent de la santé et sécurité au travail (connaissance des procédures de sécurité, de la responsabilité de l'employeur de fournir l'équipement de sécurité exigé aux termes de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>).</p>	<p>Droit du travail</p> <p>Questions sociales</p>	<p>Section I : p. 4 à 26</p> <p>Section I : p. 23 à 28</p>

Gestion des ressources personnelles, 11^e année, cours préemploi (HIP3E)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	CHAPITRE	SECTION ET PAGE
<p><i>Gestion des conflits</i> AS : L'élève analyse l'impact que peut avoir le fait de vivre et de travailler dans un milieu hostile.</p>	<p>Questions sociales</p>	<p>Section I : p. 15 à 22</p>

Introduction à la psychologie, à la sociologie et à l'anthropologie, 11^e année, cours préuniversitaire/précollégial (HSP3M)

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	CHAPITRE	SECTION ET PAGE
<p>Structure sociale et institutions <i>Monde du travail et de l'éducation</i> AS : L'élève analyse les transformations structurelles qui surviennent dans le monde du travail au Canada (p. ex., travail à la maison, à temps partiel, à son propre compte, l'importance accordée aux technologies de l'information).</p>	<p>Questions sociales</p>	<p>Section I : p. 2 à 14, 15 à 22</p>

12^e année

**Étude de l'alimentation et de la nutrition, 12^e année, cours
préuniversitaire / précollégial (HFA4M)**

ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	CHAPITRE	SECTION ET PAGE
	Risques physiques	Section II <i>optionnelle</i> : p. 32 à 34, 40 à 42

REMARQUE : AS : attente spécifique.